

Enseignement supérieur/ Partenariat public-privé A Isi, des étudiants boursiers en détresse

F.B.E.M
Libreville/Gabon

Des apprenants qui se sentent pris en otage entre l'Etat, qui les y a orientés, et la direction de cette école privée qui leur exige le paiement des frais dus, au risque de ne pas passer les examens de fin de cycle.

Il y a cinq ans, l'Etat initiait un partenariat avec des universités privées installées au Gabon. Une manière pour le gouvernement, soutenait-on à l'époque, de faire des économies, les nombreux frais payés pour les études de nos enfants dans les écoles à l'étranger étant jugés exorbitants. Le projet permettait ainsi d'offrir localement aux intéressés des formations en tous genres. Seulement voilà! Après avoir débuté remarquablement, ce partenariat bat plus que jamais de l'aile, selon toute vraisemblance. D'aucuns pointent du doigt la crise financière. Celle-ci empêcherait désormais à l'Etat d'honorer convenablement ses engagements vis-à-vis des universités partenaires. Conséquence : les étudiants inscrits dans ces établissements broient du noir. L'on se souvient, l'an passé, des élèves boursiers de l'Académie franco-américaine de management (Afram) qui, du



Photo : F.B.E.M

L'Institut supérieur d'ingénierie (ISI), confronté à des impayés de l'Etat, appelle ses étudiants boursiers à régler leurs frais de soutenance.

fait des impayés de l'Etat, s'étaient vu refuser l'accès aux salles de cours par la direction de cet établissement. Plus récemment, c'est-à-dire le mois passé, c'est l'Institut supérieur d'ingénierie (Isi) qui s'illustrait en appelant d'autres apprenants boursiers à payer eux-mêmes leurs frais de soutenance, au risque de ne pas passer leurs examens de fin de cycle. Il n'en fallait pas plus pour faire dire à un étudiant d'Isi, le week-end écoulé, que « c'est comme si nous étions pris en otage entre l'Etat, qui doit de l'argent, et l'Ecole qui s'acharne à vouloir nous faire payer cette dette. » Et de préciser que leur Ecole ne leur aurait laissé

qu'un mois pour s'acquitter de ces frais de soutenance, qui s'élèvent pourtant à des centaines de mille de nos francs. L'on parle de plus de 300 mille (frais de soutenance et frais d'encadreur) pour le niveau Master, et d'un peu moins pour le cas des Licences. « C'est en septembre que nous devions déposer nos mémoires. Et c'est également en septembre que nous avons appris que nous devions nous acquitter de nos frais de soutenance. Que voulez-vous qu'on fasse? On nous laisse suivre les cours toute une année sans dire, qu'à la fin, nous serons amenés à payer nos soutenances. Si on l'avait su, beaucoup se seraient préparés avec

leur famille », a ajouté l'étudiant. **HORS DÉLAIS*** Et un autre, à ses côtés, de soutenir qu'en ce qui le concerne, il ne sera pas question de payer quoi que ce soit. « C'est vrai que l'Etat nous a dit que l'on pouvait faire une avance des frais en question. Mais lorsque l'Etat m'a envoyé ici, il n'a jamais été question que je paye quoi que ce soit. L'établissement n'a pas à nous faire porter cette charge. La crise économique dont on parle au Gabon, ça concerne tout le monde. Encore plus les étudiants comme nous qui, il faut le rappeler, ne sommes plus du tout boursiers...Le pire c'est qu'on nous a fait comprendre

que même si on payait ces frais, on ne pourrait pas rentrer en possession de nos diplômes, parce que l'Etat n'a pas payé la scolarité. » Ces étudiants-là n'ont donc pas pu soutenir, parce que ayant déposé leurs mémoires "hors délais". Nous nous sommes rapprochés, la semaine écoulée, de l'établissement pour avoir la version de la direction sur cette affaire. Nous n'en saurons finalement rien, au motif, selon le secrétariat du directeur, que ce dernier était occupé à superviser les soutenances. L'on parle, là, des soutenances d'étudiants qui se sont résignés à payer leurs frais, et des non-boursiers, qui ne représenteraient que 20% des effectifs d'Isi. Il faut dire, pour finir, que le malaise des étudiants d'Isi est comme l'arbre qui cache la forêt. En ce sens que dans de nombreux autres établissements supérieurs et secondaires partenaires de l'Etat, les étudiants boursiers vivent plus ou moins les mêmes situations. Aussi, un regard attentif sur cette question par les responsables de ce département ministériel, en tête desquels le ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur, Guy Bertrand Mampangou, s'avère-t-il nécessaire.

Ici et ailleurs

• Littérature

Décès de Jean d'Ormesson



Photo : AFP

L'écrivain et académicien français Jean d'Ormesson, l'auteur d'"Au Plaisir de Dieu", est mort dans la nuit de lundi à hier à l'âge de 92 ans, a annoncé sa famille à l'AFP. Le romancier est décédé d'une crise cardiaque à son domicile de Neuilly (banlieue parisienne), a précisé sa fille, l'éditrice Héloïse d'Ormesson. "Il a toujours dit qu'il partirait sans avoir tout dit et c'est aujourd'hui. Il nous laisse de merveilleux livres". Élu en 1973 à l'Académie française, éditorialiste et ancien directeur du Figaro (1974-1977), il est l'auteur d'une quarantaine d'ouvrages. Sa carrière littéraire avait explosé en 1971 avec "La Gloire de l'Empire", récompensé par le grand prix de l'Académie française. En 2015, il avait reçu la récompense suprême de tout écrivain français, être édité dans la collection La Pléiade de Gallimard.

• Médecine préventive Le vaccin contre la Dengue suspendu

Les Philippines ont suspendu, hier, la vente et la distribution du vaccin contre la dengue de Sanofi, après que le groupe français eut prévenu la semaine dernière qu'il pourrait aggraver la maladie chez les personnes jamais infectées auparavant. L'archipel avait gelé vendredi la campagne publique de vaccination qui a vu plus de 733.000 écoliers recevoir le vaccin Dengvaxia, première campagne du genre dans le monde.

• Santé Au moins 36 décès liés à la listériose

Trente-six personnes sont décédées de la listériose, une infection d'origine alimentaire, depuis le début de l'année en Afrique du Sud, a annoncé, hier, le ministère de la Santé, précisant que la source des contaminations n'avait pas encore été déterminée. "Entre le 1er janvier et le 29 novembre 2017, un total de 557 cas de listériose ont été confirmés", contre une soixantaine par an d'habitude, et "36 personnes en sont mortes", a indiqué le ministère dans un communiqué. La listériose, maladie infectieuse due à la bactérie Listeria, se transmet le plus souvent à l'homme par l'intermédiaire des aliments.

Rassemblés par AJT

Vie des associations/Autonomisation de la femme

Du matériel de coiffure et de couture pour Dorcas



Photo : AJT

Colette Amorissani, représentant de l'association, remettant un lot de pagnes à la gagnante du projet couture.



Photo : AJT

Les lauréates du volet coiffure.

AJT
Libreville/Gabon

DANS le cadre du suivi de leurs actions en faveur des personnes défavorisées, notamment l'autonomisation, par la formation, aux Activités génératrices de revenus (AGR), les associations Gabon 2025 (G25) et

Équateur ont, dernièrement, offert du matériel de couture et de coiffure, ainsi que des outils de gestion financière, aux apprenants du centre d'alphabétisation Dorcas, situé au quartier Belle-Vue 1, dans le 3e arrondissement de Libreville. Cette action fait suite à la série de formations et au concours d'intention lancés le 07 juillet dernier,

dans l'optique de booster l'esprit entrepreneurial chez ces stagiaires. "Chose promise, chose due ! Aujourd'hui, vous avez les outils et les équipements nécessaires à la mise en œuvre de vos activités génératrices de revenus", a indiqué la représentante des deux structures associatives, Colette Amorissani. Pour les bénéficiaires, l'acte posé par les struc-

tures associatives constitue pour eux, un nouveau départ. « Aujourd'hui est un grand jour, car c'est celui où nous allons réaliser notre rêve. Le rêve de commencer une activité qui nous permette d'être autonomes. Nous disons merci à l'association G25 qui nous a offert cette aide », a confié Nadia Madjinou. Occasion pour la présidente de l'association

Équateur de recommander aux apprenants : « Cet équipement n'est pas la propriété d'une personne, mais de tous les membres qui ont présenté ce projet. Vous devez donc gérer ces outils ensemble et harmonieusement, pour le bien de votre activité. Soyez ordonnés dans la gestion de vos comptes », a conseillé Mme Amorissani.